

Délibération du CONSEIL

ADMINISTRATION - ACHATS ET LOGISTIQUE - ACHATS

Mise en oeuvre de la politique métropolitaine d'achat - Prestation de gestion de flotte de véhicules - Autorisation de signer un avenant au marché subséquent Temsys Ald Automotive - Total Marketing France.

Le parc automobile de la Métropole Européenne de Lille dispose actuellement de 750 véhicules mis à disposition des agents pour l'exercice de leurs missions.

Dans un contexte de restriction budgétaire, il est apparu nécessaire de maîtriser les coûts d'entretien de la flotte automobile de la MEL et de rationaliser la facturation et son mode de gestion. A cet effet, l'UGAP a proposé un service de gestion de flotte automobile appelé « Fleet Management » qui permet à la MEL de rester propriétaire de ses véhicules et de choisir les services et les prestations dont elle a besoin, sans en supporter la gestion au quotidien.

Par délibération 15 C 0387 du 17/04/2015, le conseil métropolitain a autorisé la signature d'une convention avec l'UGAP mettant à disposition de la MEL un marché subséquent avec la société TEMSYS ALD AUTOMOTIVE, pour l'entretien de sa flotte de véhicules pour une durée de trois ans.

Il convient de noter que l'actuel prestataire titulaire du « fleet management » à l'UGAP gère et maintient un parc estimé de 70 000 véhicules destinés aux flottes de véhicules légers de l'État et des collectivités locales.

Un premier bilan de ladite convention confirme que le budget véhicules de la MEL est contrôlé et optimisé grâce notamment à la libération de toutes les tâches administratives, et la prise en charge des relations avec les fournisseurs du parc automobile.

Les économies réalisées sur le coût de traitement des factures, les procédures d'appel d'offres évitées, ainsi que sur la maintenance des véhicules sont estimées entre 345 et 358 K€ sur 27 mois.

Le marché subséquent signé avec TEMSYS ALD AUTOMOTIVE (accord cadre UGAP n° 770927), s'achevant le 1^{er} juillet 2018, prévoit une reconduction d'une année.

Dans la mesure où l'UGAP procède actuellement au renouvellement de son marché de gestion de flotte automobile pour octobre 2019, il paraît opportun de prolonger notre convention d'une année, soit jusqu'au 1^{er} juillet 2019.

En conséquence, il est proposé, la commission « Gouvernance et Administration » consultée :

1. D'autoriser Monsieur le Président, à signer l'avenant de prolongation au marché subséquent avec la Société TEMSYS ALD AUTOMOTIVE – TOTAL MARKETING France, pour l'entretien de sa flotte de véhicules.
2. D'imputer les dépenses correspondantes sur les crédits ouverts dans la limite des dotations annuelles votées par le conseil métropolitain sur les comptes 6068, 61551 et 61558.

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés
LES GROUPES LILLE METROPOLE BLEU MARINE ET METROPOLE
COMMUNES UNIES S'ETANT ABSTENUS.

Acte certifié exécutoire au 01/03/2018

Le Président de la Métropole Européenne de Lille,
Pour le Président,
Le Responsable délégué



Arnaud FICOT